

# Journal du Lot 10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur  
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La rentrée du Parlement Britannique : l'opposition au plan Dawes et... au cabinet Mac Donald. — Un événement historique : l'ouverture des négociations commerciales franco-allemandes. — A Genève : la clôture de la 5<sup>e</sup> Assemblée Générale. Après l'adoption unanime du protocole de paix.**

Le Parlement britannique a effectué mardi sa rentrée.

Cette réunion pourrait bien être le signal d'une crise politique.

Nous l'avons dit : la situation du gouvernement travailliste n'est pas très solide ; contre lui, la campagne est déjà amorcée depuis plusieurs semaines et M. Mac Donald, pris d'inquiétude, se maintient sur la défensive.

Et ceci s'explique, car le ministère est attaqué tout ensemble par les partis d'opposition et par son propre parti.

Les travaillistes font un grave grief au ministère et de l'accord de Londres, et du plan Dawes.

En la circonstance, ils sont en parfait accord avec les protectionnistes : M. Snowden, nous l'avons alors rapporté, a poussé un cri d'alarme, dès le lendemain de la Conférence de Londres ; les socialistes ont emboîté aussitôt le pas et depuis lors, ils n'ont cessé de mener une campagne électorale contre un arrangement destiné à remettre l'Allemagne sur pied, et ce avec l'argent anglais.

Le grief n'est peut-être pas tout à fait exact. La vérité, c'est que protectionnistes et travaillistes britanniques sont ébranlés à l'idée de voir disparaître la concurrence allemande.

Cette concurrence, qui avait disparu depuis 1914, les uns et les autres estimaient qu'elle n'était plus à redouter.

De là toutes ces complaisances à l'adresse de l'Allemagne.

Mais aujourd'hui la réalité — celle-là même que la France avait prévue — se manifeste : les industries britanniques ne peuvent plus s'endormir dans la fausse confiance de leur prospérité artificielle ; l'industrie allemande n'a point disparu de la surface du globe, et avant peu, elle reprendra sa place sur les marchés mondiaux.

Bref, comme avant 1914, les produits allemands et les produits britanniques vont se trouver en concurrence étroite.

Ces perspectives auront même sans doute exercé une influence fâcheuse sur les négociations commerciales germano-britanniques et provoqué leur échec.

Quoi qu'il en soit, nombreux sont les Anglais qui adressent aujourd'hui au gouvernement travailliste le véhément reproche de permettre la restauration économique du Reich, restauration qu'ils appelaient hier encore de tous leurs vœux.

Comprenez qui pourra !... Quant aux Conservateurs et aux Libéraux, leur opposition au cabinet Mac Donald s'appuie surtout, ainsi que nous l'avons dit, sur le traité anglo-russe.

Et il faut bien convenir que leur rôle est singulièrement facilité de par les conditions de l'accord.

Après avoir solennellement déclaré, en juin, qu'il ne saurait être question pour l'Angleterre de garantir un emprunt russe, M. Mac Donald a signé, en août, un traité comportant la garantie par la Grande-Bretagne, de l'intérêt et de l'amortissement d'un emprunt russe. De plus, cette garantie est la base même du traité anglo-soviétique.

Négozié et conclu par des bolcheviks et des travaillistes, c'est-à-dire par des adversaires irréductibles du capitalisme — le traité anglo-russe repose essentiellement sur une opération capitaliste : un emprunt. C'est un comble d'incohérence et d'ironie ! D'autant plus qu'aucune des organisations travaillistes ne songe à participer à l'éventuel emprunt soviétique.

Mais il y a mieux encore : Le paragraphe 2 de l'article II du traité

dit de commerce décrète que le gouvernement de l'Union soviétique consent à ce que les opérations commerciales soient soumises aux lois et aux tribunaux britanniques.

Ceci est fort juste. Mais, trois lignes plus loin, il est ajouté que ni le gouvernement de l'Union, ni ses représentants ne seront obligés de donner caution de leur soumission aux ordres du tribunal.

Autrement dit, les Soviets veulent bien accepter la justice britannique, mais ils déclinent toute compétence aux juges britanniques !

Tels sont les principaux griefs formulés par les Conservateurs et Libéraux Anglais, contre le traité anglo-russe et leur imprudent signataire, M. Mac Donald.

Parmi les événements de cette semaine, il en est un qu'on peut qualifier sans hésitation d'historique.

Nous voulons parler de la réunion, à Paris, d'une conférence chargée d'établir un accord commercial franco-allemand.

C'est la première fois, depuis 1914, que des Français et des Allemands, se réunissent en tête à tête pour négocier sur un problème, non plus de guerre, mais de paix.

Réunion vraiment mémorable et on comprend que le Président du Conseil, en personne, ait tenu à venir souhaiter la bienvenue à la délégalion allemande.

Du moment, en effet, qu'on se rencontre pour bâtir, pour construire, il importe de se réunir dans une atmosphère de bonne volonté réciproque, d'esprit de conciliation.

De même, on ne peut qu'approuver ces déclarations de M. Herriot : « C'est un nouveau chapitre de la paix que nous allons tenter d'écrire. Un traité de commerce entrepris dans les conditions où celui-ci va s'établir est beaucoup plus qu'un contrat portant sur des intérêts purement matériels : c'est une œuvre de rapprochement et de civilisation. »

L'œuvre abordée cette semaine peut, en effet, atteindre un double but.

L'un est envisagé avec netteté, c'est l'objet même de la rencontre : l'établissement d'un *modus vivendi* commercial entre la France et l'Allemagne.

L'autre est indirect et comme un corollaire du premier : si l'économie allemande et l'économie française parviennent à s'entendre, à conjuguer leurs intérêts, il doit en résulter, moralement parlant, non plus seulement de la détente, mais un réel esprit de coopération.

Quant aux chances de succès réservées aux négociations qui commencent, nous avons dit ce qu'il fallait en penser.

L'éché des pourparlers commerciaux germano-britanniques ne doit pas nous alarmer outre-mesure : la situation n'est pas la même.

Entre l'économie allemande et l'économie britannique existe une concurrence permanente et qui éclate parfois en conflits violents.

Entre l'économie allemande et l'économie française, la concurrence peut être réduite au minimum.

Pour ce faire, il suffit qu'on manifeste de part et d'autre de la bonne volonté.

Et vraiment, nous ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas ainsi !

Les Allemands paraissent avoir compris que le plan Dawes inaugure une ère nouvelle dans les rapports de la France et de l'Allemagne.

Or, il s'agit aujourd'hui de compléter l'œuvre réalisée à Londres.

Puissent donc aboutir les négociations commerciales franco-allemandes !

La 5<sup>e</sup> Assemblée générale de la Société des Nations a terminé ses travaux jeudi soir, après une session qui aura duré plus d'un mois.

On ne peut prétendre définir, en quelques phrases, l'œuvre réalisée.

Cette œuvre, M. Briand la qualifie l'autre jour de « surhumaine ». L'appréciation ne paraît pas excessive.

De fait, on reste comme étonné en face de l'effort fourni et qui, quoique s'exerçant pour la première fois dans cette direction, aura d'emblée connu le succès.

Jamais encore, dans l'histoire de l'humanité, les pensées des peuples ne s'étaient orientées vers ce but, ni concertées pour atteindre cette fin : la paix, la paix totale, la paix définitive.

Il est possible, certes, et nous ne songeons pas à le dissimuler, que dans l'ordre des faits subsistent encore des difficultés ; les nations, dans leur fervent amour de la paix, ne sont pas sans doute au terme de leurs peines.

Mais quelle étape néanmoins que cette première étape !

Et comme, après un tel prélude, les ouvriers de demain trouveront des motifs de confiance et d'ardeur renouvelée !

Les inquiètes diront : oui, c'est une belle œuvre, mais elle n'existe que sur le papier ; le plus difficile reste à faire : la réaliser en actes.

Soit ! Mais n'est-ce pas beaucoup déjà que d'avoir gagné les intelligences et les cœurs à l'idée de la paix intégrale ?

Et ce, à l'heure même, où tous les nationalismes réveillés, surexcités, semblaient vouloir précipitamment vouer au néant toutes les velléités de concorde internationale.

Ainsi, une ère nouvelle s'ouvre et les peuples doivent s'en réjouir sans réserve.

Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, qu'il faille s'en tenir aux premiers résultats atteints.

Ils ne sont qu'un prélude : ce sont des promesses, dont il faut maintenant faire des réalités, quelles que soient les difficultés qui subsistent.

Or, les difficultés ne manquent pas et les rapporteurs eux-mêmes du protocole ont tenu à souligner les principales.

M. Politis a précisé que le système proposé ne donnait pas encore à la justice toutes les satisfactions désirables, qu'il constituait une première étape dans la marche de la civilisation vers la paix, et qu'il subsistera longtemps encore en dehors du droit, des causes de guerre générales contre lesquelles on ne pourra rien.

De son côté, M. Benès s'est servi, pour exprimer sa joie de l'accomplissement d'une œuvre grandiose, de termes qui révèlent la sorte d'éblouissement au milieu duquel s'est effectué le travail des derniers jours : il a dit que cette œuvre était riche en espérances presque vertigineuses.

Puissent les peuples éviter le vertige ! Puissent-ils considérer en face les réalités et s'y adapter, animés du même esprit de paix qui inspira les travaux de Genève, et forts de la confiance des premiers succès réalisés !

M. D.

## INFORMATIONS

### En Allemagne

**Les versements de la caisse des gages**  
La haute commission interalliée des territoires rhénans a ordonné le transfert, au compte de l'agent général des paiements, d'une somme de 6 millions de marks-or.

Ce montant représente le troisième versement décadaire de septembre sur les recettes effectuées par les Alliés dans les territoires occupés.

Pour ce mois, après avoir retenu 2 millions de marks-or pour frais d'exploitation, 14.300.000 marks-or ont été versés par la caisse des gages.

### A la S. D. N.

#### Le vote du protocole

Le protocole d'arbitrage, de sécurité, de désarmement a été voté par l'assemblée.

Les 47 délégations présentes ont répondu affirmativement à l'appel de leur nom.

Il n'y a pas eu une seule abstention.

### LE PROTOCOLE D'ARBITRAGE

Le protocole adopté par l'Assemblée de la Société des Nations est intitulé :

Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux. Il débute par un préambule rappelant le but poursuivi par les Etats signataires :

Le règlement pacifique des différends entre les Etats, répression des

crimes internationaux, réduction des armements nationaux, au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune.

Le texte comporte 21 articles.

Les Etats signataires conviennent qu'en aucun cas ils ne doivent recourir à la guerre, ni entre eux, ni contre tout Etat qui, le cas échéant, accepterait toutes les obligations du protocole, excepté dans le cas de résistance à des actes d'agression ou quand ils agissent en accord avec la S. D. N.

Les Etats signataires s'engagent à reconnaître comme obligatoire la juridiction de la cour permanente de justice internationale de La Haye.

L'article 7 interdit toute mobilisation avant ou pendant la procédure d'arbitrage. Il prévoit qu'en cas d'infraction à cette règle, le Conseil de la S. D. N. sommera l'Etat ou les Etats coupables de l'infraction de la faire disparaître. Si l'Etat ou les Etats en question ne se conforment pas à cette sommation, le Conseil déclare les dits Etats coupables d'une violation du pacte ou du présent protocole et décide les mesures à prendre.

Par l'article 8, les Etats signataires s'engagent à s'abstenir de toute action qui pourrait constituer une menace d'agression contre un autre Etat.

L'article 9 recommande la création de zones démilitarisées.

Par l'article 17, les Etats signataires s'engagent à prendre part à une Conférence internationale pour la réduction des armements qui devra être convoquée par le conseil à Genève le lundi 15 juin 1925. Tous les autres Etats, membres ou non de la Société seront invités à cette conférence.

### En Angleterre

#### L'emprunt allemand

M. Luther, ministre des Finances allemand, arrivé à Londres, est venu assister à la dernière phase des négociations en vue de l'emprunt de 40 millions à l'Allemagne. On déclare, dans les milieux allemands, que ces négociations pourraient se terminer dans le courant de la semaine.

On estime également que les négociations qui se poursuivent à Londres depuis quelques jours entre M. Schacht, président de la Banque d'Empire, et les banquiers anglais, en vue de cet emprunt, sont en bonne voie.

#### Le cabinet Mac Donald

sera-t-il renversé ? Selon l'agence Reuter, on déclare au siège du parti travailliste, que les partisans du gouvernement Mac Donald prennent leurs dispositions en vue d'élections générales.

Un grand nombre d'adhérents du gouvernement, croient que celui-ci sera renversé mercredi prochain à la suite d'un débat sur la motion de censure, contre le cabinet, déposée par M. Baldwin et relative à l'abandon des poursuites judiciaires intentées contre le rédacteur en chef provisoire du *Periodic Communist Workers Weekly*.

### Entre l'Ulster et l'Irlande

Le débat aux Communes sur le projet de loi concernant les délimitations de la frontière entre le nord et le sud de l'Irlande a été repris.

La motion présentée par les députés de l'Ulster pour le rejet du projet de loi est repoussé par 291 voix contre 124.

Le projet est voté en seconde lecture.

### Le chômage aux Etats-Unis va devenir inquiétant

Après une longue période de prospérité, les Etats-Unis vont devoir envisager très sérieusement le problème de chômage.

Le nombre de sans-travail pour tout le pays est plus grand même que pendant l'automne de 1921, qui fut exceptionnellement mauvais, ainsi que l'hiver qui suit.

D'après les statistiques du bureau de la ville de New-York, on peut évaluer à 300.000 individus le nombre de chômeurs hommes et femmes.

### Le cabinet grec a démissionné

On mande d'Athènes à l'agence Reuter que le cabinet grec a démissionné.

Aucun parti de la Chambre n'étant assez fort pour assumer seul le pouvoir, on prévoit la formation d'un nouveau cabinet de coalition.

### En Chine

#### La ville de Lotian est en flammes

La ville de Lotian, située à 6 milles de Luho, est en flammes. Une partie de la ville a été détruite. Le sinistre serait l'œuvre de agents de Kiang-Sou, dont le but serait, en agissant ainsi, de créer des désordres à Changhaï.

### Au Maroc espagnol

#### De Tétouan à Chechaouen

Entre Tétouan et Chechaouen, l'ennemi a essayé de couper les communications. Après un rude combat au cours duquel eurent lieu de fréquents corps à corps, l'ennemi a été repoussé et s'est retiré en abandonnant sur le terrain 128 morts, dont 3 caïds, ainsi que de nombreux effets et armes.

Actuellement, la route de Tétouan à Chechaouen est complètement libre.

### La population de la Mecque abandonne la ville

Des télégrammes de la Mecque annoncent que tous ceux qui l'ont pu sont partis pour Djeddah ; seul le roi Hussein et sa suite sont restés à la Mecque avec les avengles et les infirmes.

### En Géorgie

Les troupes soviétiques ont renouvelé leurs attaques contre la Svanétie où se sont fortifiés des détachements géorgiens, mais elles ont été repoussées avec de grandes pertes.

Une partie des troupes rouges, arrivées de Russie campent dans les campagnes comme détachements correctionnels, l'autre partie a été dirigée contre les insurgés avec lesquels la lutte continue dans différents endroits.

On fusille en masse. Le nombre des personnes exécutées s'élève à plus de neuf mille ; pour les districts de Gori Senaki, Tougdidi et les villes de Koutais et de Poti, on en compte deux mille. Soixante-trois otages, amenés à Tchintouri des villages environnants, ont été massacrés dans le train. Les camps de concentration sont pleins de prisonniers et de blessés. Les Bolcheviks ont pris des mesures rigoureuses sur la frontière sud pour empêcher les insurgés de passer en Turquie.

### Le plus petit consort de France

M. Pierre Verdan, connu au music-hall sous le nom de Mister-Kolke, et français, quoique né à Odessa, a passé à Paris, le conseil de révision. Il ne mesure que 1 m. 18 et il est ainsi le plus petit consort de France.

### Tirages financiers

du 1 <sup>er</sup> octobre	
Crédit national 1920	
Le n° 5.440.945 gagne	1.000.000 de francs.
Le n° 5.638.025 gagne	500.000 fr.
Les deux n°s suivants gagnent	200.000 francs :
3.398.232	7.637.063
Les trois n°s suivants gagnent	100.000 fr. :
1.309.028	1.708.825
6.353.747	
Six n°s gagnent	50.000 fr.

## CHRONIQUE LOCALE

### Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume est attribuée au soldat Audouin (Léonard), du 207<sup>e</sup> d'infanterie : « Brave soldat. Tué glorieusement pour la France, le 13 janvier 1915, aux Hurus, en faisant vaillamment son devoir. »

## BONNES INTENTIONS!

Dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture, M. Chastanet, député de l'Isère préconise comme moyen d'arrêter la désertion des campagnes par les jeunes gens, l'octroi d'un congé libérable aux militaires, fils de paysans, à condition qu'ils prennent l'engagement de demeurer à la terre pendant un an au minimum.

Voilà donc, une mesure de plus, que le député de l'Isère croit efficace pour enrayer la désertion des campagnes par les jeunes gens.

Mais pourquoi fixer à un an l'engagement de demeurer à la terre ? On pourrait, aussi bien, fixer le minimum à 5, 10, 15, 20 ans !

Et même, on pourrait décider que tous les fils des agriculteurs ne feraient pas de service militaire.

Ça, ce sont des promesses que les candidats éventuels à des élections prochaines pourraient faire.

La désertion des campagnes serait-elle enrayée, même si on arrivait à prendre ces mesures ? Ce n'est pas probable.

La désertion des campagnes a d'autres causes : c'est le manque de confort, de distractions surtout, qui fait fuir la jeunesse vers les villes où elle trouve des plaisirs, un semblant de luxe qu'elle n'a pas à la campagne.

Depuis longtemps, on parle de l'électrification des communes, de l'outillage agricole perfectionné, de la fourniture à bon marché d'engrais.

Où, on en parle, mais on ne donne rien. Tout cela, c'est dans les programmes des candidats aux élections diverses, mais le paysan ne voit rien venir, ou plutôt, il va voir venir une feuille d'impôts un peu plus chargée.

Certes, la désertion des campagnes est une des questions les plus importantes qui sont à l'ordre du jour.

Dans toutes les Assemblées départementales, d'arrondissement, à la Chambre, au Sénat, on en parle souvent, trop souvent même, mais elle n'est pas encore résolue et elle ne le sera pas de si tôt.

Et cependant, il faudra bien « revenir à la terre », et enrayer la désertion des campagnes.

Tous les moyens qui ont été suggérés pour arriver à ce résultat sont excellents : mais ils sont difficiles, très coûteux à réaliser.

Le moyen préconisé par le député de l'Isère, est un des plus simples : il ne serait peut-être pas le moins efficace.

Mais est-ce que la désertion des campagnes n'est pas, trop souvent, provoquée par les parlementaires eux-mêmes qui sont les plus ardents partisans du retour à la terre ?

Est-ce que ces parlementaires n'ont pas à leur actif des quantités de désertions d'agriculteurs, gros électeurs, qui, ont sollicité pour eux, pour leurs gendres, pour leurs fils, un emploi dans une compagnie d'autobus, de tramways, de chemin de fer, ou dans d'autres administrations de l'Etat ou privées ?

Tout récemment, dans un groupe de gens qui s'occupent de questions politiques, on parlait des remèdes à apporter pour le retour à la terre.

Toute la kyrielle des mesures préconisées était exposée et discutée. Un quidam, avisant des lettres que tenaient à la main plusieurs interlocuteurs politiques, dit, sans sourcilier : « Moi, je connais un remède pour enrayer la désertion des campagnes. Tenez, ces paquets de lettres, je les mettrai au feu ! Eh ! oui, parce que ces lettres contiennent des recommandations pour faire nommer X, Y, Z, agriculteurs de telles et telles communes à un emploi à la compagnie des tramways, à la compagnie des chemins de fer, à la compagnie du Gaz, à Paris. »

Brûlez ces lettres, et les quémantiers n'ayant pas satisfaction resteront à la terre. »

Nous ne disons pas que cette déclaration ait produit un bon effet sur les auditeurs, mais on ne parla plus de la question du retour à la terre. Et les lettres ne furent, certainement pas, jetées au feu.

Eh bien ! le député de l'Isère pourrait ajouter à sa proposition



celle que fit le quidam désigné ci-dessus, à des politiciens partisans du retour à la terre.

Mais nous parions que ni lui ni ses collègues es-Parlement ne voudront rien savoir ! Et leur réélection, alors ? Ne doivent-ils pas la soigner ? A part ça, tous sont pleins de bonnes intentions !

LOUIS BONNET.

## ON FRAPPE !

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé de la disgrâce dont le Préfet de la Seine-Inférieure était victime ; de nombreux journaux se sont occupés, également, du geste du ministre de l'intérieur et l'ont apprécié comme il convenait, c'est-à-dire en termes sévères.

Le Conseil général de la Seine-Inférieure devait à son tour, apprécier l'attitude brutale du ministre à l'égard d'un fonctionnaire, mais aussi, à l'égard d'une assemblée départementale.

Aussi bien, au début de la séance de mercredi, le Conseil général, réuni en comité secret, sous la présidence de M. Bignon, député, et après délibération de plus de deux heures s'est mis d'accord sur la motion suivante qui a été adoptée ensuite en séance publique par 40 voix et 2 abstentions :

« Le Conseil général de la Seine-Inférieure, très ému par la décision si soudaine frappant le préfet de la Seine-Inférieure en pleine session, décision qui paraît être une réponse à la motion de sympathie votée spontanément par l'assemblée départementale vis-à-vis de ce magistrat, donne mandat à son président de demander une audience à M. le ministre de l'intérieur et d'obtenir de lui tous les apaisements qui viendront calmer la légitime émotion de l'assemblée départementale. »

Pour faire plaisir au ministre, le secrétaire général de la Préfecture qui assistait à la séance, a posé la « question préalable ». Le Conseil a passé outre et le Secrétaire général a quitté la salle des séances. Il a bien fait, car il y avait des chances pour que le ministre de l'intérieur le frappât aussi.

La protestation du Conseil Général est pleine de déférence : elle est même trop douce, car elle aurait pu indiquer que la décision du ministre de l'intérieur allait à l'encontre du sentiment du Gouvernement républicain, quand il proclame qu'il a toujours le souci d'observer, d'appliquer les désirs, les desiderata des Assemblées issues du suffrage universel.

Il y a de beaux jours qu'un ministre démocrate ne s'était pas montré aussi peu déférent envers une assemblée départementale !

Où, il y a longtemps que cela ne s'était pas produit. Mais est-ce que le ministre démocrate va inscrire sur la porte de son cabinet : « Ici, le piston est interdit ? »

Ce serait plutôt drôle... n'est-ce pas ?

LOUIS BONNET.

## SUS AUX FRAUDEURS !

Il y a un tas de lois, de décrets qui punissent la fraude, la tromperie sur la « qualité et la quantité » des marchandises mises en vente dans le commerce.

Ces lois, ces décrets ne s'appliquent-ils pas également à l'Etat commerçant ?

Ainsi, le cas suivant est souvent constaté : un client pénètre dans un débit de tabac et achète une boîte d'allumettes bougie, à 0,20 centimes.

Quand ce client ouvre la boîte et veut faire flamber une allumette pour allumer sa cigarette, il s'aperçoit que la boîte contient une proportion de 50 0/0 d'allumettes sans phosphore.

Qui est responsable ? Le débitant ? Non ! L'entrepreneur ? Non ! Alors, à qui protester ? Personne n'est responsable : l'Etat ne veut rien savoir.

Et l'Etat sait bien que la tromperie qu'il commet sur la quantité de la marchandise mise en vente, ne fera que l'objet de protestations platoniques.

Qui donc, dit-il, osera faire appliquer contre moi, les lois et décrets qui punissent pareille fraude ?

L'Etat a raison : et le citoyen qui voudrait faire pareil procès, n'en verrait jamais la fin.

Ah ! si c'était un simple commerçant qui oublié de déclarer un décime au fisc, comme il serait vite l'objet de poursuites !

Et cependant, l'Etat-commerçant devrait bien avoir la même responsabilité qu'un citoyen-commerçant, en cas de fraude ou de tromperie sur la qualité et la quantité de marchandises mises en vente !

Non ! Ce n'est pas l'époque de discuter cette question-là, ou plutôt de la résoudre au bénéfice des clients. Ceux-ci ne comptent pas : ils sont, plus que jamais de bonnes poires juteuses. Et c'est tout.

LOUIS BONNET.

## Magistrature

Notre distingué compatriote M. Laborde, Conseiller à la Cour de Cassation est nommé Président du jury de l'examen professionnel pour le recrutement et l'avancement des magistrats.

## Enregistrement

Notre sympathique compatriote M. Ourcival, fils du maire de Cremps, receveur de l'enregistrement dans la Manche, est nommé à Pauliac (Gironde).

## Ponts et Chaussées

Notre compatriote M. Sennac, de Vayrac, est nommé commis des Ponts et Chaussées à Cahors.

## Institut électrotechnique

Notre compatriote M. Poumarot, fils de l'ex-huissier de Gourdon, vient d'obtenir à l'Institut électrotechnique de Grenoble, le diplôme de conducteur-électricien.

## P. O.

Mme Maillot est nommée receveuse à la gare de Vizac, en remplacement de Mme Alet, admise à la retraite.

## Préparation militaire

Parmi les candidats ayant subi avec succès, les épreuves du brevet de préparation militaire supérieure de 1924, nous relevons le nom de notre compatriote M. Molinié, de Cahors.

## Lycée Gambetta

La rentrée des classes au lycée Gambetta accuse un effectif plus élevé que celui de l'année dernière. Il y a 30 élèves internes de plus.

On voit que d'année en année, notre établissement secondaire prend toujours plus d'importance.

Par suite du nombre d'élèves, la création d'une autre salle d'études s'impose ainsi que la nomination d'un maître-répétiteur.

## Brevet élémentaire

Jeu de commencement les examens du Brevet élémentaire.

58 aspirantes et 22 aspirants y ont pris part. Ont été déclarés admissibles.

Miles Alard, Blanc, Chassaing, Chastan, Fréjac, Frignat, Iragne, Picou, Verdier.

MM. Bouzou, Cabannes, Darches, Donnadieu, Mignac, Penchenat, Ricou, Sors, Terral, Salacroux, Cassan, Loubéjou, Soullignac.

Les examens continuent.

## Cours complémentaires de jeunes filles

Contrairement au désir de la Municipalité et de l'Inspection Académique l'ouverture du Cours complémentaire subit un léger retard, les autorisations ministérielles n'étant pas encore parvenues.

De pressantes demandes ont été adressées au Ministre et la situation administrative sera très prochainement régularisée. Les familles intéressées voudront bien ne pas s'impatienter d'un retard qui ne pourra compromettre les résultats de la nouvelle année scolaire.

## Le retour à l'heure normale

N'oubliez pas de retarder vos montres, pendules et horloges, d'une heure, dans la nuit de samedi à dimanche.

## Mairie de Cahors

En vue d'observer dans la mesure du possible les prescriptions de l'hygiène, la Municipalité toujours soucieuse de la santé des enfants qui fréquentent les écoles communales, a fait procéder, cette année, avec les concours le plus dévoué de M. l'inspecteur d'Académie, à l'épurgement des livres scolaires.

La Municipalité étudie les moyens d'appliquer cette mesure aux bibliothèques de la Ville.

## Médaille de la Famille française

En vue de la prochaine promotion de la Médaille de la « Famille Française », les mères de famille ayant élevé simultanément cinq enfants et plus, devront adresser leur demande au Maire de leur résidence.

Ces demandes devront parvenir avant le 15 octobre courant à la Mairie de chaque commune.

## Nécrologie

Une bien triste nouvelle était annoncée, samedi matin, à Cahors : notre sympathique compatriote, M. Louis Caniac, ex-chef du service télégraphique à la Préfecture de la Seine, était mort subitement dans sa propriété de Flaujac-Poujols, dans la nuit.

M. Louis Caniac avait pris sa retraite, il y a quelques mois et, comme tous les ans, il était venu faire les vendanges à Flaujac.

Son état de santé paraissait excellent et rien ne faisait prévoir, une mort aussi brusque.

M. Caniac comptait même rentrer bientôt à Paris où des affaires l'appelaient.

C'est avec un vif regret que les nombreux Cadurciens qui le connaissent, que la Société « les Cadets du Quercy à Paris » dont il était, depuis de nombreuses années, le Président dévoué et apprécié, que les originaires du Lot ont appris la mort de cet aimable compatriote, qui était toujours prêt à rendre service à quiconque s'adressait à lui.

C'est avec émotion que nous saluons la mémoire de cet excellent citoyen et que nous adressons à sa veuve, à Mme et M. Justy, à la famille, nos bien vives condoléances.

## Une nouvelle conférence filmée

Les précédentes conférences filmées données par le Comité Duplex au Palais des Fêtes avait attiré l'attention de l'éille de notre ville ; c'est le véritable emploi du cinéma comme instrument de vulgarisation, une ingénieuse combinaison de la parole et du film. Le spectacle cinématographique, tout à fait remarquable par la valeur des films, est expliqué, commenté par la conférence qui suit le film pas à pas et le fait valoir. On voyage ainsi sans fatigue, dans un fauteuil.

Une nouvelle conférence filmée sera donnée le MARDI 7 OCTOBRE, à 8 h. 30 du soir, au Palais des Fêtes, par le Comité Duplex ; les films offrent un intérêt tout particulier par leur originalité et leur beauté.

## Société des Etudes du Lot

La Société des Etudes du Lot se réunira lundi 6 octobre, à 17 h., dans le lieu ordinaire de ses séances, ancien Evêché, rue Emile-Zola.

## Destimbres à l'effigie de Ronsard vont être mis en vente

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Ronsard, l'Administration des Postes et télégraphes mettra en vente prochainement, en exécution d'une loi promulguée le 18 août dernier, un timbre commémoratif à l'effigie du grand poète, fondateur de la Pléiade.

Dans un but de propagande nationale, il a été fait choix, pour cette émission spéciale, de la figurine à 0 fr. 75 utilisée pour l'affranchissement de lettres simples à destination de l'étranger.

L'auteur du dessin, M. Dautel, s'est surtout attaché à symboliser dans Ronsard le poète et plus particulièrement le chanteur de la « Rose ». La tête laurée de Ronsard est encadrée par les deux branches d'une lyre autour de laquelle ont été distribués les principaux souvenirs qu'évoque le centenaire, ainsi que les indications de service indispensables.

Le nouveau timbre sera mis en vente du 6 octobre au 30 novembre prochain. Cette dernière date a été déterminée de manière à laisser au public un délai de un mois pour l'écoulement des figurines dont la durée de validité cessera aux termes de la loi, le 31 décembre 1924.

## Mariage

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre excellent compatriote, le capitaine Camille Vayssières, de l'Infanterie coloniale, fils de M. Vayssières, Directeur de l'Ecole annexe de Melun, avec Mlle Lefebvre, fille du Commandant Lefebvre, officier de la Légion d'honneur en résidence à Melun.

Nos vœux les plus cordiaux accompagnent les nouveaux époux.

## Agriculture

Les lauréats du concours de la culture du blé organisé en 1923 dans l'arrondissement de Gourdon pourront retirer leurs Médailles ou diplômes le lundi 6 octobre 1924 à Gourdon à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition agricole, industrielle et commerciale qui se tient dans cette ville.

## Avis aux réservistes

L'autorité militaire communique la note ci-après, publiée à titre de rappel :

« En vue de permettre dans une future mobilisation la meilleure utilisation des réservistes selon leurs aptitudes spéciales, il est procédé, actuellement, par application des prescriptions de l'article 56 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le Recrutement de l'Armée, à une vérification générale des professions des militaires des réserves appartenant aux classes 1900 à 1919 (incluses). »

Cette vérification n'est faite que dans un but strictement militaire.

« Elle consistera dans l'envoi à chaque intéressé, par le bureau de recrutement dont il relève, d'une carte postale à remplir et à renvoyer au bureau de recrutement expéditeur sous le bénéfice de la franchise postale. »

« Les envois de ces cartes postales spéciales s'échelonnent jusqu'au 31 janvier 1926. »

« Afin de faciliter aux réservistes les déclarations à faire de leurs professions respectives, les intéressés trouveront, déposés dans toutes les brigades de gendarmerie, où ils pourront les consulter, une classification générale des professions avec nomenclature détaillée. »

« Au cas où la profession exercée ne correspondrait à aucune de celles énumérées dans les documents ci-dessus visés, il appartiendrait à l'intéressé de faire une déclaration suffisamment précise de la profession exercée. »

« Les militaires des réserves destinataires des cartes postales devront les remplir et en faire retour au bureau de recrutement expéditeur dans le délai d'un mois. »

« Une seconde carte serait adressée à tout militaire des réserves qui n'aurait pas déclaré sa profession dans le délai précité. Un nouveau délai de huit jours lui serait alors imparté, passé lequel l'intéressé s'exposerait aux sanctions disciplinaires prévues par l'article 92 de la loi du 1<sup>er</sup> avril sur le recrutement de l'armée. »

Ajoutons que le recensement ci-dessus prévu est en voie d'achèvement pour les classes 1904 et 1907 et va porter sur les classes 1903 et 1908 du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 1924.

## Les engrais et l'agriculture

Nous avons signalé, dans un précédent numéro, qu'une série de conférences et de démonstrations cinématographiques aurait lieu dans notre département, sur l'emploi des engrais en agriculture.

Contrairement à la note publiée, on nous fait savoir que par suite d'un accident survenu au matériel, la tournée de propagande des sels de potasse d'Alsace dans le Lot se trouvera tronquée, le camion-cinéma-exposition n'arrivera qu'à Livernon.

La tournée se composera donc seulement des conférences-cinéma de : Livernon, le 14, conférence à 17 h., Mairie, ouverture du camion à 17 h., Figeac, le 16, conférence à 16 h., Théâtre, ouverture du camion à 14 h., Cahors, le 16, conférence à 15 h., Halle, ouverture du camion à 14 h., St-Géry, le 17, conférence à 16 h., Mairie, ouverture du camion à 14 h., Montcuq, le 18.

Assier, le 19, conférence à 16 h., Mairie, ouverture du camion à 15 h. Une tournée ultérieure aura lieu dans notre département.

## Bibliothèque populaire

En vue de satisfaire encore davantage abonnés et sociétaires, toujours plus nombreux, le Conseil d'administration de la Bibliothèque Populaire a décidé d'introduire d'intéressantes revues, qui seront prêtées par numéro dans les mêmes conditions que les livres. Et c'est ainsi que demain dimanche 5 octobre, seront mis en service huit numéros des Lectures pour tous, Je sais tout, La science et la vie, reliés sous une élégante couverture bleue.

Nul doute que cette heureuse innovation, qui sera poursuivie, si l'attrait du public se manifeste en sa faveur, ne soit très goûtée des fidèles lecteurs de la Bibliothèque Populaire.

Une série de plus de quarante volumes nouveaux, choisis parmi les dernières parutions du roman sera mise en service le troisième dimanche d'octobre. La liste en sera publiée incessamment.

## Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans l'arrondissement du Sud, au cours de la semaine du 6 au 11 octobre 1924.

Répandage et cylindrage de matériaux pour emplois partiels :

Route Nationale N° 111 : entre 9 k. 000 et 11 k. 000.

Route Nationale N° 111 : entre 14 k. 000 et 17 k. 000.

Route Nationale N° 111 et entre 21 k. 000 et 22 k. 000, soit entre Limogne, et 1 k. 500 au delà de Concois, vers Cahors.

## Marché du travail

La situation du marché du travail pendant la semaine du 22 au 27 septembre 1924, a été la suivante : Nombre de placements locaux à demeure : 5 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 33 hommes, 9 femmes.

En extra : 5 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

## Tribunal correctionnel

Audience du 2 octobre 1924

La rentrée du tribunal civil a eu lieu jeudi.

Il a condamné à 20 jours de prison la femme Houlié, Marie, qui avait volé du linge, au préjudice de M. Rigal, restaurateur, rue de l'Université.

## TENTATIVE DE DÉRAILEMENT

Devant le tribunal a comparu le fameux Clovis Vérines, l'ex-chef de la bande de Flaugnac, condamné à 10 ans de prison par la cour d'assises du Lot, pour répondre de la tentative de déraillement, qui lui est reprochée.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

## ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 septembre au 4 octobre 1924

### Naissances

Fournié Raymonde, rue du Pape Jean-XXII.

Cournille Jean, rue Labarre, 30.

Robert André, rue du Cheval-Blanc, 10.

Garrigues Paul, rue Pt.-Wilson.

### Publications de Mariages

Cavané Lucien, propriétaire à St-Vincent-Rive-d'Oit, (Lot) et de Lagarrigue Antoinette, s. p., à Cahors.

Conduché Jean, sergent au 9<sup>e</sup> Rég. de Zouaves et Delamette Georgette, s. p. à Cahors.

Jardel Jean, ouvrier télégraphiste à Cahors, et Taurand Marthe, s. p. à Figeac (Lot).

Salan Emile, prothésiste et Malet Marguerite, s. p.

### Mariage

Bergon Louis, journalier et Bru Alexandrine, s. p.

### Décès

Mariane Pierre, soldat au 9<sup>e</sup> R. I., 19 ans, rue Pt.-Wilson.

Molinié Jean, concierge, 69, cours de la Chartreuse.

Jalabert Charles, charpentier, 30 ans, rue Pt.-Wilson.

Rigal Anne, Vve Bouchet, s. p. 80 ans, rue Pt.-Wilson.

Lavergne Pierre, journalier, 61 ans, rue du Pape Jean-XXII, 3.

## La Taxe du Pain

Le maire de la ville de Cahors a pris l'arrêté suivant :

ARTICLE 1. — A dater du 5 octobre 1924 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à un franc 221 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos, longs ou ronds, et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

ARTICLE 2. — Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur fabrication plus élevée, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de un franc 246 le kilo. Les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains dits d'un demi kilo au moins trois cent soixante-quinze grammes.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

Grand Match d'ouverture de la saison DIMANCHE 5 OCTOBRE 1924  
Coup d'envoi : 14 heures 30

Foot-ball Club Toulousain I contre Aviron Cadurcien I

Les fervents du ballon ovale et les Cadurciens en général seront nombreux dimanche sur les touches du Stade L. Després.

Le match qui inaugure la saison 1924-1925 en vaut la peine, puisqu'il opposera à notre équipe première, le Foot-ball Club Toulousain I au complet.

Cette équipe barra la route de la finale à Cahors l'an dernier, et réussit grâce à son homogénéité et à la qualité de ses hommes, à infliger à Mazamet la seule défaite que ce club ait connue au cours du championnat 1923-1924.

Les Cadurciens peuvent être certains d'assister à une très belle démonstration de rugby.

Qu'ils viennent nombreux apporter à notre premier quinze les encouragements qu'il s'efforcera de mériter.

Ajoutons que malgré l'importance des matchs conclus cette année, le prix des places est abaissé à 2 fr. pour les tribunes et à 1 fr. pour les entrées générales.

### COURS DE GYMNASTIQUE

Le Président de l'Aviron Cadurcien rappelle aux jeunes gens désireux de faire partie de la section de gymnastique, que la reprise des cours aura lieu le Dimanche 5 Octobre courant, à 11 heures du matin, salle Carrobert, rue des Cadourciens.

Les adhésions seront reçues ce jour-là par le Président et par M. Verdier, professeur d'éducation physique.

### A. S. P. O.

Dimanche 5 octobre, à 1 h. 15 très précises, aura lieu au Stade Lucien Després un match de foot-ball association, mettant aux prises le club réputé des Cheminots Montalbanais contre l'A. S. P. O. de Cahors.

Rappelons que le club de Montauban s'est honorablement comporté l'an passé dans la ligue du Midi, ce qui lui valut de passer en division d'honneur, tandis que nos jeunes Cadurciens ne sont qu'en 2<sup>e</sup> série depuis cette année seulement.

Nous pouvons déjà compter sur un beau match, rempli de belles phases de jeu. Nos jeunes A. S. P. O. ont suivi avec succès cette année les séances d'entraînement, et les diverses lignes de notre club sont renforcées d'éléments de valeur, le l'avant-centre et l'arrière.

Malgré l'absence momentanée de notre goal habituel, jeunes A. S. P. O. du courage et la victoire nous sourira peut-être.

## Chronique des Théâtres

### PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 4 — DIMANCHE 5

Une superproduction de Cinéma Français

### PULCINELLA

Le « Journal du Film » dit au sujet de PULCINELLA :

« Il aurait pu s'appeler le drame des Folies-Bergères. Un tel film va faire fureur en province. Tout le monde a entendu parler de la grande revue : « En pleine folie ». Eh bien, tout le monde pourra la voir. On en a incorporé en effet dans PULCINELLA des scènes les plus fastueuses. Monsieur Gaston Roudès nous fait pénétrer dans le monde des coulisses et dans les loges d'artistes à l'heure de la représentation, dans le cabinet directorial aux rôles d'engagements et de distribution de jour, spectacle des plus curieux et que peu de gens connaissent, mais qui détraque aussi bien des légendes. L'interprétation est des mieux choisies. Constant RÉMY s'est surpassé. Il sera bientôt un de nos meilleurs comédiens d'écran. Quant à France DHELLA, c'est la grâce et la somptueuse beauté. »

« Nous ne faisons que traduire l'opinion de tous ceux qui ont vu le film en disant que « PULCINELLA » est une œuvre magnifique. »

Entraînement des chevaux de course en France, actualités.

CENT FRANCS PAR SEMAINE, comédie, 2 parties, interprété par MIC et MAC.

### ORCHESTRE

### ROYAL-CINEMA

SAMEDI 4 — DIMANCHE 5 (matinée)

RIEN QUE DES VEDETTES

Léon MATHOT — Van Daële — Gina Manès

dans une superproduction d'art du Cinéma Français

### COEUR FIDÈLE

Grand drame en 6 parties

SIGNORET l'incomparable artiste dans le double rôle de « Peaudure » et du « Père Romèche ». Suzanne Bianchetti, Lucien Dalsace, Monique Chryses, Camille Bert et le petit de Baer, dans le rôle si comique du « Môme Berlingot » dans

### L'ENFANT DES HALLES

Le Million du Père Romèche

Le Naufrage de Beauclion, comédie

### Actualités

## SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 5 octobre 1924 par la

Pharmacie PALAME

Boulevard Gambetta

Une riche nature

« on en fait tout ce qu'on veut, on la met à toutes les sauces. »

« C'est vraiment une bonne pâte. »

LA LUNE

« on en fait tout ce qu'on veut, on la met à toutes les sauces. »

« C'est vraiment une bonne pâte. »

## ASSOCIATION PROFESSIONNEL



affaire importante avec M. Cassan négociant en prunes, sur le marché de Tournon-d'Agenais. Le paiement effectué on se sépara. Après un examen minutieux des valeurs du portement minuscule s'aperçut que M. Cassan lui avait versé en trop la somme de 100 francs, et s'empresse de remettre au négociant ce qui lui était dû.

Nous avons été témoin de cet acte de probité et nous nous plaignons à adresser nos félicitations à ce brave homme qui a fait son devoir simplement et sans ostentation.

#### Soturac

**Femmes en couches.** — Les bénéficiaires de l'assistance aux femmes en couches peuvent d'ores et déjà se présenter à la perception de Duravel, aux heures réglementaires, munies de leur carte, pour percevoir la prime d'allaitement du 3<sup>e</sup> trimestre 1924.

**La grêle.** — Mercredi dernier la grêle est tombée en abondance sur notre commune, vers 16 heures, au moment où les vendanges battaient encore leur plein.

Elle a causé des dégâts aux raisins et au maïs qui étaient encore sur pied.

**Etat-civil du trimestre.** — Naisances : deux garçons et deux filles. Mariage : Elie Aymar, à Vire, et Marie Caillau, au Poteau.

Décès : Raymond Cure, 3 mois à Fournol; Alice Gépoulo, épouse Montell, 60 ans, à Campay; Marie Griffois, épouse Lacombe, 21 ans, au Périé, de Couvert; 1 mort né.

**Déclaration de récolte.** — Les déclarations de récoltes sont reçues d'ores et déjà à la mairie.

#### Arrondissement de Figeac

##### Figeac

**Au Groupe Sportif Figeacois.** — En inaugurant, dimanche 5 octobre, à 14 h. 30, la saison de Rugby, le Groupe sportif figeacois a voulu associer le souvenir de ses anciens camarades tombés au champ d'honneur.

Aussi dans le jolî décor de ce petit coin de Figeac qu'est le stade de Londeil, et en présence d'une stèle élevée en souvenir des disparus, M. Coutanceau sous-préfet, et M. le docteur Pezet, maire de Figeac, qui présideront cette fête, prononceront un discours inaugural.

La société les Artistes Réunis présentera son concours.

A 15 heures, un grand match se disputera entre le S. A. U. de Limoges et notre G. S. F. (1). Le coup d'envoi sera donné par M. Coutanceau, sous-préfet.

A 19 heures, un grand banquet réunira au restaurant Conte, tous les membres du Comité et tous ceux qui, membres honoraires de la société, voudront bien y assister, en se faisant inscrire au préalable soit chez M. Maréjols, négociant, président du G. S. F., soit chez M. Bachou, buraliste, place Carnot.

Et pour compléter cette belle journée, à 21 heures, aura lieu, au théâtre municipal, un grand bal organisé par le Comité. Prix d'entrée, 1 fr. 50.

**Promotion.** — Par décret du 14 septembre 1924, M. René Maurandy, médecin de 2<sup>e</sup> classe, est promu dans le corps de santé de la marine au grade de médecin de 1<sup>re</sup> classe.

Le nouveau promu est le fils de M. Maurandy, instituteur en retraite, administrateur de la coopérative la Figeacoise.

Nous lui adressons nos plus cordiales félicitations.

**Aviz.** — Le Maire de Figeac, à l'honneur de faire connaître à ses administrés que pendant deux mois à partir de ce jour, tous les chiens circulant sur la voie publique devront être muselés ou tenus en laisse.

Les sanctions prévues par la loi seront prises par M. le Commandant de gendarmerie, et M. le Commissaire de police.

**Etat civil du 28 septembre au 3 octobre inclus.** — Naissance : Francoual, Louis-Robert, né le 28 septembre, faubourg d'Anjou.

Décès : Puech, Clémentine âgée de 83 ans, ancienne charcutière, Rue Caviale, femme de Lafon Baptiste, décédée le 30 septembre, rue de la Sous-préfecture. Foin Louis, retraité, âgé de 82 ans, rue du faubourg d'Anjou. Pezet Casimir, cultivateur, âgé de 69 ans, rue du Clau.

Mariages : Il a été célébré cette semaine, deux mariages à la mairie de Figeac :

Mlle Déjean Marie-Louise, avec M. Gramont Joseph, Cultivateur, à Herbemol, Commune de Figeac ;

Mlle Lacoste Marguerite, avec M. Bouyssou Emile, Négociant, à Figeac, Rue Baduel.

**Publications de mariage.** — Louis-Seraphin Marty, Cultivateur, domicilié à Ceint-d'Eau, majeur et Ida-Maria-Léa Teysnière, sans profession à le Bourg (Lot) majeure. Georges-Charles Pradines, mécanicien-tourneur, domicilié à Figeac, majeur, et Aline Cavané, confectionneuse-robeuse, domiciliée à Figeac, mineure, entre Jardel Jean, ouvrier télégraphiste, domicilié à Cahors, rue St-James, 12, et Marthe Tauran, sans profession, domiciliée à Figeac, (Lot) majeure.

**Pharmacie de service.** — Dimanche 5 octobre, la pharmacie A. Brousse, Rue Séguier, assurera le service de la pharmacie pendant toute la journée.

##### Capdenac

**Probité.** — M. Fernand Combettes, à Capdenac-le-Haut, a trouvé, le 29 septembre, aux abords de la gare de Figeac, un tour de cou paraissant en or avec pendentif. Cet objet est tenu à la disposition du légitime propriétaire.

Nos félicitations.

#### Cajarc

**Syndicat des Planteurs de tabac.** — Le Syndicat des Planteurs de tabac de Cajarc, réuni en séance le dimanche 28 septembre, a désigné MM. Loubard Edouard et Magné Emile comme délégués à la réunion qui doit se tenir à Cahors dimanche 5 octobre courant, en vue de désigner les experts.

Le Secrétaire, J. BRAMEL.

**Subvention pour réparation des dégâts causés aux chemins par les orages.** — A la dernière session du Conseil général, le Dr Larnaudie, conseiller général du canton de Cajarc, a fait voter une somme de 800 fr. à la commune de Cajarc pour réparation des dégradations causées par les derniers orages aux chemins ruraux et vicinaux.

Au nom de la commune : Merci.

#### Assier

**Banquet.** — Le dimanche 19 octobre 1924 aura lieu à Assier, sous la présidence d'honneur de M. le préfet du Lot et des parlementaires, avec le concours de la musique capdenacoise :

De 7 heures, à 9 heures, un comice agricole ;

Une cérémonie religieuse aura lieu de 9 heures à 10 heures.

A 11 heures, inauguration officielle du monument aux morts ;

A 13 heures, grand banquet ;

A 16 heures, lecture du palmarès du comice agricole.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Concours-Exposition de Gourdon

Les derniers préparatifs de l'exposition se poursuivent d'une façon très active, et cette manifestation industrielle, commerciale et agricole aura plus d'importance qu'on ne l'avait prévu.

Rien n'a été négligé, d'ailleurs, pour diminuer les frais des exposants, et ceux-ci pourront bénéficier du retour gratuit de tous les produits provenant de l'exposition, animaux, machines agricoles, etc., etc... La fête sera présidée par MM. le Préfet, le Sous-Préfet, les Sénateurs, les Députés du Lot, les Présidents de la Chambre de Commerce, de la Société d'Agriculture, de l'Office Agricole, et le Maire de Gourdon.

Un banquet qui réunira toutes les notabilités, ainsi que les membres du jury et des différentes commissions qui auront contribué à l'organisation, sera donné le dimanche 5 octobre, à 12 heures, salle Courbès.

Les personnes qui désireraient y prendre part, seront admises à la condition d'en faire la demande sans retard, car ce banquet ne pouvant dépasser 100 couverts il ne sera plus possible lorsque ce chiffre sera atteint, d'accepter de nouvelles inscriptions.

Désireux de faciliter la visite de l'exposition aux habitants des cantons voisins, le Comité sollicite les concours des transports par autobus de la région, et ceux-ci se feront un plaisir d'organiser des services pour Gourdon à l'occasion des fêtes.

De nombreuses conférences seront faites au cours de l'exposition sur des sujets intéressant l'Agriculture, le commerce et l'industrie.

Plus de deux cents exposants se sont fait inscrire, parmi lesquels de très importantes fermes. Nous y trouvons en effet, les établissements Bétic, les établissements Bauvais et Robin, la C<sup>ie</sup> Internationale de machines agricoles, les établissements Puzenat, les établissements Kirpy, la Société française de l'Everite, les Salins du Midi, Maison Sol de Cahors, Raffinerie Say, Bureau d'Etudes régionales sur les engrais Arveuf, nitrate de soude Casbron d'Angers, etc... Un grand nombre de stands coquettement installés sur la promenade de l'Arbre Rond regorgent d'objets choisis, qui charmeront les visiteurs de l'exposition. Il y aura affluence considérable à Gourdon, le commerce local y trouvera son compte, et nous espérons que les habitants sauront recevoir dignement leurs visiteurs et leur montrer que cette ville marche dans la voie du progrès.

A partir de samedi, l'entrée de l'exposition sera payante; le prix d'entrée est fixé à 1 fr. (Les enfants des écoles accompagnés de leurs maîtres ne paieront que 0 fr. 50).

A l'occasion de ce concours-exposition, le Comité adresse un pressant appel à tout le commerce. En voici les termes :

« Cette grande manifestation économique, organisée par la Chambre de Commerce et la Ville de Gourdon, avec le concours des différents corps élus et groupements professionnels du département, est appelée à un succès qui dépassera les prévisions des organisateurs.

« Il appartient au commerce, appelé à retirer les premiers avantages de cette exposition, de profiter de cette circonstance pour prouver aux foules nombreuses qui vont envahir notre cité que la ville de Gourdon a voulu faire aussi bien que les autres villes de la région.

« Le Comité adresse donc à tous les négociants un pressant appel pour qu'à l'occasion de cette manifestation un gros effort soit fait par eux pour rendre notre ville attrayante aux étrangers.

« Il leur est demandé un grand luxe d'étalages et surtout de vouloir bien assurer durant ces fêtes l'éclairage de leurs magasins et devantures jusqu'à 11 heures du soir.

« En même temps que le prestige de la cité, leur intérêt personnel ne peut que bénéficier de l'air de fête dont il désire voir se parer la ville. »

##### Le Comité.

**Pharmacie ouverte.** — C'est la pharmacie Pons qui restera ouverte lundi prochain 6 octobre.

#### Gramat

**Foire.** — Alors que certains centres de production et d'élevage voient leurs foires et marchés périlcliter, notamment dans nos contrées, celles de Gramat prennent de plus en plus d'importance. Aussi l'affluence était-elle grande à la foire de lundi 29 septembre, qui fut, il est vrai, favorisée par un temps magnifique.

Les différents foirails étaient bien garnis.

Voici les cours pratiqués :

Boeufs de travail, de 5.000 à 6.500 fr. la paire; bouvillons, de 3.000 à 4.200 fr. la paire; vaches, de 2.400 à 3.300 fr. par tête.

Boeufs de boucherie, de 210 à 230 fr. les 50 kilos; moutons de 4 fr. 50 à 5 fr. 25 le kilo.

Brebis, de 180 à 240 fr. la pièce; agneaux, de 120 à 150 fr.; porcelets, de 200 à 260 fr., suivant grosseur.

Grosses oies pour engraisser, de 90 à 120 fr. la paire; poulets, 4 fr.; poultes, 3 fr. 40; canards, 3 fr. 25; lapins, 2 fr. le demi-kilo; pigeons, 4 fr. 50 la paire; œufs, 5 fr. 50 la douzaine.

Châtaignes, 12 fr. 50; noix fraîches, 21 fr. le double décalitre.

**Etat-civil de septembre.** — Naisances trois garçons et trois filles.

Décès : Marie Darnis, épouse Pénardille, 25 ans; Angèle Croton veuve Destic, 84 ans; Joseph Teulet, 37 ans; Marie Anglarès, 89 ans; Antonin Laveyssière, 76 ans.

#### Cressensac

**Inauguration du monument aux morts.** — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Cressensac, morts pour la France, a eu lieu dimanche 28 septembre, par un temps splendide.

Le cortège s'est formé devant la mairie. En tête étaient les enfants des écoles chargés de fleurs. Venaient ensuite : les ascendants et les veuves, les vétérans des armées de terre et de mer, précédés de leur étendard. Le drapeau communal était porté par un grand mutilé, que suivaient les blessés de guerre et les anciens combattants. Les invités officiels et la municipalité fermaient le cortège, accompagnés d'une foule considérable.

Au pied du monument, M. Cérou, maire, fait l'appel des morts; puis, en termes éloquentes et émus, vante les mérites des chers disparus et demande que tous les efforts soient tendus pour que se réalise le rêve si souvent caressé de la fraternité des peuples.

A leur tour, MM. Bouat, au nom des députés et des élus cantonaux; Fontanille, au nom des sénateurs; Planacassagne, délégué du préfet, prononcent d'éloquents discours.

La cérémonie d'inauguration fut suivie d'un banquet de 150 couverts environ. Au dessert, des discours furent prononcés par MM. Cérou et Malvy, député.

#### Salviac

**Club athlétique salviacois.** — Voici le palmarès du C. A. S. pour la saison jusqu'au 30 septembre 1924.

Courses sur routes : 60 m., 9 s. : MM. Jean Henry, Raymond Liarsou, Deviers.

200 mètres : 34 s. : Henry, Louis Cabanel, Liarsou.

800 mètres : 2'25" : Henry, René Vidal, Cabanel.

Sauts en longueur : Charles Lagard, 5 m. 25, Henry, Cambornac et Delbos (ex œquo), Louis Gueslaff.

Sauts en hauteur : Henry, 1 m. 50 Delbos, Cambornac et Gueslaff (ex œquo), Blaquiot.

Lancer : Poids, 5 kilos : Henry, 14 m. 10; Lagard, Gueslaff, Toto, Deviers, Cabanel.

Javelot : Lagard, 23 m. 60; Guiraudet, Henry, Deviers, Delbos.

**Déclaration de récoltes.** — Les déclarations de récoltes en vins, cidres et poirées, devront être faites à la mairie de Salviac, du 1<sup>er</sup> octobre au 16 novembre. Après cette date aucune déclaration ne sera admise; le secrétariat de la mairie sera ouvert tous les jours de 9 heures à 12 heures.

#### Dégagnac

**Conseil de révision.** — Les opérations du Conseil de révision ont eu lieu le 3 octobre, à la mairie de Cazals, sous la présidence de M. de Ricard, conseiller de préfecture.

Le nombre des jeunes gens du canton de la classe 1925, était de 32; sur ce nombre 19 ont été déclarés bons pour le service armé, 1, bon absent, et 12 ajournés ou exemptés.

Sur 10 ajournés des classes antérieures, 1 a été déclaré bon service armé, les 9 autres ont été ajournés à nouveau ou exemptés définitivement.

**Echos du Concours Agricole.** — Six de nos compatriotes ont pris part au Concours Agricole Départemental.

Au Concours d'exploitation (ensemble de la propriété), M. Rouquié, métayer de M. Mabru à Poudens, a obtenu un diplôme de médaille d'argent, et une prime de 100 francs.

Pour la culture du blé; il a été accordé à MM. Tissendier, Delsahut et Lavergne, un diplôme de M. de V.; à M. Larive, un diplôme de M. de A.; et à M. Lamartinié, un diplôme de M. de B.

Pour la culture de la pomme de terre, MM. Tissendier et Lavergne, déjà cités, ont obtenu un diplôme de M. A. et pour la prairie naturelle et artificielle un rappel de diplôme de M. de V.

Que de diplômes ! Nul doute, qu'en faisant un nouvel effort, pour abandonner les méthodes surannées, nos lauréats arrivent à décrocher, au prochain concours, de bonnes et vraies médailles !

Nous le leur souhaitons !

#### A VENDRE

Deux charrettes grandes, une petite un tombereau, un diable. Bon état Un mulet 11 ans avec harnais S'adresser : M. BOS, SALVIAC (Lot)

#### LA PHOSPHORE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue Prix du Flacon : 40 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDUEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

#### Marché aux prunes

Montaigu-de-Quercy, 23 septembre — Apport 100 quintaux. Cours pratiqués :

40 à 44 au demi-kilo, 200 fr.; 50 à 54 250 fr.; 60 à 64, 200 fr.; 70 à 74, 200 fr. 80 à 84, 175 fr.; 90 à 94, 150 fr.; 100 à 104, 115 fr.; 110 à 114, 100 fr.; 120, 70 fr.; fretin, 40 à 45 fr. Le tout le quintal.

Miramont. — 50 quintaux environ. Cours pratiqués : Fretin, de 40 à 60 fr. 120 5, de 90 à 100 fr.; 100-5, de 120 à 130 fr.; 90-5, 130 à 140 fr. 80-5, de 170 à 180 fr.; 70-5, de 190 à 200 fr.; 60-5, de 210 à 220 fr.; 50-5, de 240 à 250 fr., le tout les 50 kilos. Vente lente.

Cancon, 1<sup>er</sup> octobre. — Petit apport 250 quintaux. Cours pratiqués : 40-5, 310 à 330 fr.; 50-5, 250 à 270 fr.; 60-5, 210 à 220 fr.; 70-5, 180 à 200 fr.; 80-5, 170 à 180 fr.; 90-5, 140 à 160 fr.; 100-5, 100 à 120 fr. fretin 60 fr., le tout les 50 kilos.

#### DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

#### Retour à Paris de M. Herriot

M. Herriot, de retour de Lyon, est arrivé à Paris ce matin à 8 heures trente.

#### M. Herriot confère avec MM. Briand et Loucheur

M. Herriot a reçu à 11 heures MM. Briand et Loucheur, avec lesquels il a conféré au sujet des résultats obtenus à Genève, par la Société des Nations.

#### M. Venizelos à Londres

M. Venizelos est arrivé à Londres, venant de Paris. Il s'est rendu au Foreign Office.

#### A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Le prochain Conseil se réunira à Rome

Le Conseil de la Société des Nations, sur l'invitation du gouvernement italien, a décidé que sa prochaine séance se tiendra à Rome le 10 décembre.

#### Le Japon ne signerait pas le protocole

Une dépêche de Tokio prétend que le gouvernement japonais, malgré le vote par l'Assemblée de Genève de l'amendement japonais, ne voudra pas signer le protocole sur le désarmement.

#### EN GRANDE-BRETAGNE

##### Vers une crise ministérielle

On croit, à Londres, que la crise ministérielle ne sera pas évitée en Angleterre.

La crise éclatera probablement mercredi prochain.

#### Les travaillistes comptent triompher aux prochaines élections

Les travaillistes anglais déclarent que si de nouvelles élections ont lieu en Grande-Bretagne, le Labour Party, dont les représentants aux Communes sont au nombre de 187, deviendra le parti le plus nombreux au Parlement.

#### Aux Viticulteurs

##### Les Multi-Levures JACQUEMIN

Garantissent AUX VINS

1. Le maximum d'amélioration et de bouquet.

2. Le maximum de degré alcoolique.

3. Le maximum de conservation et par conséquent

4. Le maximum de plus value à la vente.

S'adresser :

#### Grande Pharmacie Paul GARNAL

97, Boulevard Gambetta — CAHORS

#### Eczémas :: Dartres

Ulcères varicelleux, Démangeaisons, Croûtes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS DU SANG

Soulagement immédiat et guérison par le DÉPURATIF LATAPIÉ

Ph<sup>ie</sup> RAYNAL, Cortes (TARN) Envoyez 1<sup>re</sup> Sirop Pomme de terre mandat 15 fr. Ph<sup>ie</sup> Dépôt : Pharmacie ARTIQUE, CAHORS

#### A VENDRE

Pour cause double emploi Un POÈLE à bois EN FONTE EMAILÉE « Simplex Pardon » EN EXCELLENTE ETAT

S'adresser au Bureau du Journal

#### Ex-EXPERT-COMPTABLE

FERAIT COMPTABILITÉS, ÉCRITURES à DOMICILE ou CHEZ LUI

Ecrire : R.E.M., Bureau du Journal

#### AVIS DE DÉCÈS

Madame Vve Louis CANIAC, née LAMÉ-MORIE, de Paris;

Madame et Monsieur Théophile JUSTY, née CANIAC, de Cahors;

Madame Vve Auguste CANIAC, née COURSIÈRES, de Flaujac;

Mademoiselle Marie-Louise CANIAC, de Flaujac;

Madame et Monsieur Marcel JUSTY, de Cahors;

Monsieur Roger JUSTY, de Cahors;

Madame et Monsieur François CANIAC et leur fils, de Flaujac;

Madame et Monsieur Louis CANIAC et leurs enfants, du Montal;

Madame Vve Marcelin CANIAC et ses enfants, de Paris;

Monsieur François CUBAYNES et sa famille, de Flaujac;

Monsieur CUBAYNES et sa famille, d'Anjols;

Les familles BERBIER, BACH, RIOLS, BARREAU, MANHABAL, PAULUS, Jean MARSALES, de Brive;

Madame Vve Paul LESTRADE, de Souillac;

Monsieur Prosper LESTRADE, de Montrejeau;

Madame et Monsieur Louis DAUSSIN, de Baileux (Belgique), font part du décès de

#### Monsieur Louis CANIAC

Ex-chef de service télégraphique à la préfecture de la Seine Président des « Cadets du Quercy » Officier de l'Instruction publique

leur époux, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Flaujac-Poujols (Lot), à l'âge de 62 ans.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu dimanche à 14 heures très précises.

Assemblée Place St-Georges où se formera le cortège.

#### AVIS DE DÉCÈS

Madame DUFOUR, née NAYRAC, Mademoiselle DUFOUR, Mademoiselle NAYRAC et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur François G. DUFOUR Retraité

décédé à Cahors, le 3 octobre, dans sa 72<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'inhumation aura lieu dimanche soir, 5 octobre, à St-Denis-les-Martel.

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anci<sup>n</sup> 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

EN VOICI DES PREUVES : Nous autorisons à publier leur nom :

M. DUBEDAT J., à Castanet, par Villeneuve (L.-et-G.), hernie guérie.

M. CASTAREDE F., à Miradoux (Gers), hernie guérie.

M. RIXIN J., au Puy, par Ally, Cne de Loupiac (Cantal), hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : CAUSSADE, 6 octobre, Hôtel Larroque. GOURDON, jeudi 9, Hôtel de la Boule d'Or. CAHORS, samedi 11 oct., H. de l'Europe. FIGEAC, mercredi 15 octobre, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE pour Déplacement tous organes TRAITE DE LA HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, boulevard Sébastopol, PARIS.

#### L'appétit vous manque?

Achetez ce soir un flacon de Quintonine, pour 3 fr.; versez-le dans un litre de vin de table et vous obtiendrez un excellent vin



**Bibliographie**

**LA MODE PRATIQUE**  
*le Journal vraiment moderne et pratique de la Femme et de la Maison.*

Un An 25 fr. Le N° 0.50

Un Bon-Prime de 1 fr. à échanger contre des produits alimentaires de première marque.

**LA MODE PRATIQUE**  
*rapporte 100 fois ce qu'elle coûte.*

79, Bd St-Germain, PARIS. R. C. S. 55.590.

**MADAME,**  
 LE PETIT COURRIER DE LA FEMME CHEZ ELLE

est **GRATUIT**

PUISQUE CHAQUE N° CONTIENT UN **BON-PRIME**

**REMBOURSANT** PLUSIEURS FOIS LE PRIX D'ACHAT

Le Numéro 0.25

LE DEMANDER PARTOUT

**LES FEMMES DE GOUT**  
 trouvent dans

**PARIS-BRODERIE**  
 En vente partout le N° : 1 fr.

**LES PLUS JOLIS**  
 DESSINS DE BRODERIE

**GRANDEUR D'EXECUTION**  
 AVEC DESSINS

**Décalquables**  
 AU FER CHAUD (Procédé Breveté)

Chemin de fer de Paris à Orléans

**Retournée des Vacances**  
 (Septembre-Octobre 1924)

Trains express supplémentaires de Voyageurs (toutes classes)

I. — Entre Angoulême (départ 10 h. 35) et Paris-Austerlitz (arrivée 17 h. 18) du 20 septembre au 5 octobre inclus.

II. — Entre Angoulême (départ 21 h. 54) et Paris-Quai d'Orsay (arrivée 5 h. 07) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).

III. — Entre Périgueux (départ 20 h. 32) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit

du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).

IV. — Entre Limoges (départ 12 h. 01) et Paris-Austerlitz (arrivée 18 h. 34) du 6 septembre au 5 octobre inclus.

V. — Entre Rodez (départ 15 h. 45) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).

VI. — Entre Brive (départ 21 h.) et Paris-Quai-d'Orsay (arrivée 5 h. 20) du 17 août au 10 octobre inclus (nuit du 10 au 11).

VII. — Entre Aurillac (départ 17 h. 24), Neussargues (dép. 17 h. 24) et Paris-Austerlitz (arrivée 4 h. 49) du 20 septembre (nuit du 20 au 21) au 5 octobre inclus (nuit du 5 au 6).

VIII. — Entre Montluçon (départ 13 h. 10) et Paris-Austerlitz (arrivée 18 h. 15) du 20 septembre au 2 octobre inclus.

IX. — Entre Le Croisic (départ 14 h. 25), Nantes (départ 16 h. 50) et Paris-Quai-d'Orsay (arrivée 22 h. 58) du 21 septembre au 5 octobre inclus (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes seulement de Nantes à Paris).

Ces trains desserviront les principales gares du parcours. Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans les gares.

Mise en vente d'Affiches Artistiques

**Grands Châteaux de la Loire**  
 Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Chenonceaux, Langeais, Saumur, Ussé, Villandry.

**Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne**  
 Audierne, Douarnenez, Le Faouët.

**Paysages des Monts d'Auvergne et des Pyrénées**  
 Lac Chambon, Plomb du Cantal, Puy Mary, Cauterets, Luchon, Cité de Carcassonne.

**Vieilles Villes et Bourgades d'entre Loire et Garonne**  
 Albi, Beynac, Limoges, Rocamadour, Vallon d'Autoire.

**Vues du Maroc et d'Espagne**  
 Une porte à Fès, Pont de Tolède.

Ces affiches sont mises en vente au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris, au prix de 4 francs l'exemplaire (frais de port, 0 fr. 20 par affiche, en sus).

Réduction aux Membres de l'Enseignement.

**L'Amérique du Sud**  
 Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies *Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis*, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixé pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement au port d'embarquement ou à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris.

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à le faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai-d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs s'ils

ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

**ETUDE DE M. L. NUVILLE**  
 Docteur en Droit  
 Avoué à FIGEAC (Lot)  
 Successeur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

**EXTRAIT d'un JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Figeac, le dix-sept juillet mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié, Entre Monsieur Michel PRADAYROL, propriétaire, demeurant aux Landes, commune de Molières, Et dame Marie LOUBERT, son épouse, sans profession, demeurant aux Landes, commune de Molières, Il résulte :

Que le divorce a été prononcé entre les dits époux PRADAYROL au profit du mari, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

Pour extrait certifié conforme : Figeac, le premier octobre mil neuf cent vingt-quatre, L. NUVILLE, avoué.

**Hôtel des Ventes**  
 4, rue Blanqui, à CAHORS

**OCCASIONS**

Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.

Actuellement en cuivre : chaudrons, tourtières, cales, etc., assiettes, écuelles et plats en étain. A vendre état neuf : machine à écrire Underwood n° 5, bicyclette pour homme et dame.

On achète aussi les vieux meubles.

**ETUDE DE M. PIERRE HUARD**  
 Licencié en Droit  
 AVOUÉ A CAHORS (LOT)  
 41, Boulevard Gambetta, 41  
 Successeur de M<sup>rs</sup> Camille SAUTET et Léon TALOU

**EXTRAIT d'un JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le trente mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée, Entre Madame MOULLES Germaine, sans profession, épouse du sieur GIRARD Emile, négociant, avec lequel elle est domiciliée de droit à Albas, mais autorisée à résider et résidant de fait à Cassagnes, Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Et le dit GIRARD Emile, négociant, domicilié à Albas, Il apparaît :

Que le divorce d'entre les époux GIRARD-MOULLES a été prononcé au profit de la femme et aux torts et griefs du mari qui a été condamné aux dépens.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le 2 octobre 1924. L'avoué poursuivant : P. HUARD.

**Transports, Location, Déménagement**  
 Pour la ville et tous pays aux prix les plus réduits

**RIVIÈRE, Place Rousseau, Cahors**

Atelier de réparations, Bureau et Magasin de vente, Vélos, Autos, Machines à coudre, Voitures d'enfants et tous accessoires s'y rattachant. Marchandises de toutes 1<sup>res</sup> marques. La Française, Diamant, Louis Clément, etc., etc... Vélo homme complet depuis 350 fr. garanti.

Acheteurs avant d'acheter dans votre intérêt et sans engagements, venez vous renseigner de nos prix.

Réparations soignées. La Maison fait crédit pour Vélos et Autos.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

**LA PHOSPHIODE GARNAL**  
 remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents**

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistantes, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

**Le D<sup>r</sup> ORTEL**  
 Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
 Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 21.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**  
 (Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

**INSTALLATION MODERNE**

**ATELIER PRINCIPAL :**  
 1, Rue des Capucins

**ANNEXE :**  
 4, Rue Frédéric-Suisse

**21 PRESSES**

**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**



Feuilleton du « Journal du Lot » 7

**LE CRIME DU DOCTEUR**  
 Par J.-H. ROSNY  
 de l'Académie Goncourt

**PREMIÈRE PARTIE**

I

Cette petite scène acheva de le ranimer. Il se sentit à l'abri de la vindicte sociale :

« Voyons l'enjeu ! »

Et, fermant à double tour la porte du cabinet, il tira les billets de banque de ses poches. Ils les déposait lentement sur son bureau, et quand ils y furent tous, il se mit à les classer. Ce travail avait quelque chose de voluptueux. Il est probable que les criminels les plus traqués trouvent une certaine joie à manier leur butin. Guy avait un sentiment presque respectueux de l'extraordinaire puissance que représentait cette petite masse de papiers bleutés. La force et le génie humain y sont condensés. Ils donnent, à qui les possède, tout ce que l'homme a asservi de nature et tout ce qu'il a créé de social...

Quand ils furent classés, il les compta ; le total le fit frissonner d'étonnement et de plaisir. Il y

avait exactement deux cent soixante-dix-huit billets de mille francs, soixante billets de cinq cents francs, quatre cent quarante-deux billets de cent francs, cent vingt-deux billets de cinquante francs ; soit, au total, trois cent cinquante-huit mille trois cents francs.

Il se mit à rêver.

Avec les cinquante-huit mille francs, il pouvait payer ses dettes, donner à son installation un caractère plus luxueux, vivre un an, se passer quelques fantaisies. Avec les trois cent mille francs, placés en viager — car il faut se méfier de soi-même comme du pire et du plus permanent de ses ennemis — il aurait quinze mille francs de rentes, et le seul fait d'avoir ces rentes, dans une société ploutocratique, centuplerait ses chances de grande fortune.

— Avant dix ans, je serai un des premiers médecins de Paris... un Potain... un Charcot... Je gagnerai quatre cent mille francs par an !...

L'image de Mlle Madeleine Montaix se profila brusquement dans son cerveau. Il se souvint du regard échangé devant la porte vitrée : ses doutes se transformèrent en certitude : il plaisait. Et lui-même ne connaissait personne qu'il eût plus volontiers aimé. Mais il y avait entre eux cette chose subtile, infranchissable : elle était riche.

— Ah ! gémit-il naïvement... Si cet argent m'appartenait !

Et il sentit que, même si rien n'était découvert, il aurait, pendant très longtemps, l'impression de n'être pas véritablement propriétaire de sa fortune. Cependant, au milieu de ses réflexions, les enveloppes qu'il avait mises à part finirent par le préoccuper. Il les prit et les examina. C'étaient trois enveloppes identiques, en papier bleu, sans autre suscription que le mot « correspondance ».

Elles semblaient vieilles déjà, éraillées, usées.

— Preuve, pensa Guy, qu'il avait de l'ordre pour certaines choses.

Cette pensée l'assombrit. Il déchiqueta fiévreusement la première enveloppe. Une douzaine de lettres s'en échappèrent, fripées, roussissantes. Au premier coup d'œil, les dates marquées en tête renseignèrent le jeune homme sur leur âge. La plus récente remontait à trente-neuf ans. C'étaient des lettres d'amour extraordinairement insignifiantes et adressées à Plessis. Elles révélaient que, jadis, le vieillard avait commis le péché d'adultère.

— En définitive, c'est moins la preuve d'un ordre quelconque que d'une manie conservatrice ; il a gardé ces lettres comme il aurait gardé un vieux pot !... S'il n'y a pas de correspondance plus récente, c'est une chance de plus en ma faveur !

Il ouvrit la deuxième enveloppe et sourit. C'était, cette fois, un commerce épistolaire qui remontait à

près de cinquante ans, quelques lettres du père, de la mère et d'un oncle de Plessis. Et Guy, encouragé, prit la troisième enveloppe. Elle paraissait un peu moins surannée que les autres ; de plus, elle était cachetée.

— C'est plus grave ! grommela-t-il, mais sans en croire ses paroles. Il déchiqueta lentement le pli. Tout de suite il devint pâle, les yeux alternativement fixés sur les trois documents qu'il venait de saisir. Le premier était un acte de naissance, le deuxième une note manuscrite, de la main de Plessis, le troisième une enveloppe sur laquelle étaient écrits ces deux mots à l'encre bleue : *Mon testament*. Ainsi donc, il y aurait quelqu'un de légal, et il aurait un être ou des êtres vivants spoliés par le vol de Guy Herbeline ! Un espoir traversa son cerveau : ce n'était peut-être qu'un de ces legs stupides où se complaisent les vieux célibataires — une de ces donations inutilisées qui vont presque toujours contre le vœu du donateur.

— Voyons !

Sa main tremblait. Il ouvrit si brutalement l'enveloppe qu'il faillit déchirer le contenu.

Et il lut furieux et désespéré :

« Je soussigné, Charles-Auguste-Barthélemy Plessis, demeurant à Paris, 71, rue de Penthièvre, déclare léguer tous mes biens quelconques à Jeanne-Marguerite Dufréne, née à

Caen le 18 février 1884, fille de Jacques-Pierre Dufréne et de Marie-Alice Berney, en souvenir de l'amitié qui m'a uni à son grand-père maternel, Gustave Berney.

« Fait à Paris, le vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-seize. » Charles-Auguste-Barthélemy PLESSIS.

Une note était annexée à ce testament, avec l'indication suivante :

« Jeanne-Marguerite Dufréne habite actuellement avec son père, rue de Chausseterie, 30 bis, à Mantes (Seine-et-Oise). »

« Paris, 26 avril 1896. »

Quant aux deux autres documents, l'un était un extrait de naissance de Jeanne-Marguerite Dufréne, l'autre une petite liste généalogique ainsi conçue :

Gustave Berney et Charlotte Deschamps, mariés le 22 mars 1853 ; Marie-Alice Berney, fille de Gustave Berney et de Charlotte Deschamps, née le 12 février 1861 ; Jacques-Pierre Dufréne et Marie-Alice Berney, mariés le 7 avril 1883. Jeanne-Marguerite Dufréne, fille de Jacques-Pierre Dufréne et de Marie-Alice Berney, née à Caen, le 18 février 1884.

— C'est clair, songea Herbeline, avec accablement, le vieillard croyait, et sans doute avec raison, qu'il était le père véritable de Marie-Alice Berney, et par suite, le grand-père de Jeanne-Marguerite Dufréne.

En sorte que je spoie en celle-ci, non seulement une héritière quelconque, mais bel et bien l'unique descendante de Plessis... Voyons la correspondance.

Il jeta un regard sur les lettres d'amour, toutes signées du nom de Charlotte, et constata que leurs dates embrassaient une période de trois ans environ, la première étant du 9 octobre 1857, la dernière du 23 août 1860. A la vérité, aucune ne mentionnait, même sous forme d'allusion, la grossesse de Charlotte. C'étaient des lettres vagues, obscures, sans détails, écrites pendant des périodes de séparation. Malgré cela, Guy ne douta pas un moment que son hypothèse ne fût la bonne. Et, à la crainte de la découverte, un remords abstrait se joignait cette fois, un remords très net, très précis, que même la certitude de l'impunité ne pourrait éteindre.

— Tout peut encore s'arranger. Si je déclarais avoir reçu un mandat du mort, si je remettais le testament, avec l'intégralité ou même une partie de la somme dérobée, on me croirait sûrement... Sûrement ?... Il n'y a pas de certitude avec la justice ! D'ailleurs, puis-je compter sur mon sang-froid ?... Ne vais-je pas commettre quelque gaffe ?... Interrogé, ne me couperai-je point ? Qui sait quels pièges me tendrait un juge ?

(A suivre)